



Une année de congrès et de combativité



**Si vous n'êtes pas encore syndiqué.es,
ce bulletin comporte une fiche de
syndicalisation et une enveloppe T !**



LE COLLECTIF DE L'ACADÉMIE

Secrétariat académique

s3-versailles@snepfsu.net



Mélanie Peltier
Collège la mare aux saules (Coignières)
*Co-secrétaire acad,
Sport scolaire*



Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)
*Co secrétaire acad,
F3SCT région académique*



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
*Co secrétaire acad, F3SCT acad
Comité Social d'Administration*

SITE INTERNET :

<http://www.snepfsu-versailles.net/>

Secteur des personnels

corpo-versailles@snepfsu.net



Christel Giroud
Lycée P. Kieffer
(Cormeilles en Parisis)
*Mutations, Rendez-vous de carrière,
Congés de formation*



Corinne Perier
Lycée R. Doisneau
(Corbeil-Essonnes)

Secteur stagiaire



Estelle Silly
Lycée Jules Verne
(Sartrouville)

Secteur équipements



Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)
CIEN

Secteur sport scolaire



Marc Legein
Lycée les sept mares (Maurepas)
Site internet, bulletin, lettre d'info acad.



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
CRUNSS



photo Damien Lecatellier

SITE INTERNET :

<http://www.snepfsu-versailles.net/>

/ SOMMAIRE /

Le collectif de l'académie // p2

Edito // p3

Une année de congrès et de combativité

Actualité // p4

Agir pour lutter contre les inégalités

Agenda // p5

Stages 2025-2026

Corpo // p6-7

- Congés de formation 2025
- Rendez-vous de carrière 2025
- Calendrier corpo
- Mouvement intra 2025
- Hors Classe, Classe Exceptionnelle 2025

Péda // p8

Des nouveaux projets de programmes EPS au collège

Actualité // p9

- Bienvenue aux stagiaires
- Sport scolaire

Equipements // p10

- Budget des lycées 2026
- Région Ile de France : 5,2 M€ aux lycées privés

Les départements de l'académie // p11

Fiche de syndicalisation // p12

Une année de congrès et de combativité

Alors que l'éducation est un temps qui nécessite stabilité, patience et continuité, la dissolution, les motions de censure, les votes de confiance, les gouvernements qui tombent, les budgets d'austérité conduisent à plonger l'Education Nationale dans une situation précaire où naviguer à vue et supprimer les moyens deviennent les maîtres mots. Les ministres passent mais la politique menée demeure la même. On nous explique qu'il n'y a pas le choix, qu'il faut faire des efforts, que la seule et unique solution pour faire face à la dette est de réduire les dépenses. Le Président Macron semble décidé à ne pas explorer les voies proposées par le NFP lors de sa victoire aux dernières élections législatives. Quelle obstination !

Et pendant ce temps la grogne monte dans tous les secteurs de la société. La journée "bloquons tout" du 10 septembre et la réussite de la journée de grève intersyndicale du 18 septembre illustrent une mobilisation forte et le rejet massif du budget qui nous est proposé.

Un an après les JOP 2024, on nous parle d'héritage des jeux, mais dans ce contexte d'austérité, on peine à voir les retombées concrètes sur l'EPS et le sport scolaire. L'enquête gymnase score que nous avons menée montre que 13 % des établissements de l'Académie n'ont pas accès à une piscine. Pourtant durant l'été le nombre de noyades n'a jamais été aussi élevé. Au delà des déclarations d'intentions ne serait-il pas temps de réinvestir les bénéfices réalisés lors des JOP dans un plan massif et ambitieux de constructions de piscines partout sur le territoire ?

Budget et orientation de l'UNSS, recrutement et revalorisation des salaires des enseignants, nouveaux programmes EPS, tests physiques en 6ème et tant d'autres sujets qui vont nécessiter que la profession se rassemble et se mobilise. Pour accompagner cette mobilisation, comme tous les 4 ans le SNEP-FSU, syndicat majoritaire des professeur.es d'EPS entre en année de Congrès. Les syndiqué.es vont être appelé.es dans les prochains mois à se prononcer pour établir les mandats à porter et les luttes à mener pour les années à venir, pour faire de l'EPS une discipline porteuse de valeurs émancipatrices et ambitieuses au service de toutes et tous nos élèves.

Jérôme Le Cam

Collège Léon Blum (Villepreux)



DÉCÈS

C'est avec une immense tristesse que nous vous faisons part du décès de notre collègue Damien Lecatellier. Il nous a quittés à cette rentrée. Damien n'était pas seulement un professeur d'EPS bien implanté dans son collège de Fontenay le Fleury et le district UNSS de Plaisir dans les Yvelines, il était aussi un militant et photographe passionné par la nature et la gymnastique. Ses belles photos sportives ont alimenté nombre des bulletins académiques et nationaux du SNEP-FSU. Un grand merci à cet homme d'une grande valeur professionnelle et humaine et une pensée sincère pour sa famille et ses collègues.

Marc Legein pour le SNEP-FSU Versailles

AGIR POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

En cette nouvelle rentrée, les 4 heures d'EPS sur l'ensemble de la scolarité des élèves, restent le combat porté par le SNEP-FSU afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités.

LE SAVOIR-NAGER MAIS SURTOUT LA NATATION, UNE PRIORITÉ POUR NOS ÉLÈVES

L'actualité de cet été a une nouvelle fois mis douloureusement en lumière le nombre de noyades. Les vagues de chaleur se multiplient incitant la population à trouver des lieux de baignades. Et même si ces noyades peuvent parfois être le fait d'imprudences, il n'en reste pas moins que l'école devrait garantir pour tous les élèves l'acquisition du savoir nager. Or les chiffres prouvent que l'on est loin du compte ! En 2021, le rapport de l'INJEP stipulait qu'« à 13 ou 14 ans, 94 % des collégiens savent nager, mais la maîtrise de la natation demeure très inégale selon les milieux sociaux. Ainsi, seulement 61 % des enfants d'ouvriers non qualifiés sont de bons nageurs contre 86 % des enfants de cadres et les premiers sont aussi six fois plus nombreux que les seconds à ne pas savoir nager. ». En 2024 dans son état des lieux de rentrée, le SNEP-FSU précisait que « la natation n'était pas enseignée dans 26 % des établissements scolaires » faute de piscines en nombre suffisant ou à cause des coûts d'accès exorbitants. De plus, dans beaucoup d'établissements, seules les classes de 6^{ème} vivent un cycle de natation. Parfois même, seules les non nageurs vont à la piscine. Ainsi l'enseignement de la natation se résume trop souvent à l'acquisition du « Savoir nager ». Or ne soyons pas dupes, nos élèves qui obtiennent difficilement l'ASNS en 6^{ème} et qui ne retournent pas nager régulièrement par la suite ne peuvent être considérés comme « nageurs » à la sortie de leur scolarité.

Pour garantir de réels apprentissages et aller plus loin que le savoir-nager pour toutes et tous, le SNEP-FSU revendique la construction de 1000 piscines et les 4 heures d'EPS pour pouvoir proposer des cycles longs et sur plusieurs années de collège afin d'aller plus loin dans les acquisitions et permettre une ouverture culturelle vers l'ensemble des activités nautiques. Un-e élève qui sait nager efficacement le crawl ou le dos sera plus à même de se sauver quel que soient les situations.



LA COORDINATION DES APSA, UN COMBAT À MENER POUR TOUT-ES EN ÉQUIPE

Dès la parution du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015, le SNEP-FSU a fait connaître au MEN son exigence de prise en compte des HSA d'enseignement pour déterminer le seuil à partir duquel le taux annuel de l'IMP « coordination des APSA » devait être de 2 500 euros. Ainsi, nous défendons le principe de non distinction entre heures poste et HSA, considérant que les unes et les autres ne pouvaient être identifiées sur les emplois du temps et correspondaient à des heures d'enseignement pour lesquelles le professeur coordonnateur devait prévoir/négocier des installations, commander le matériel, intégrer toutes les exigences afférentes en termes d'évaluation etc... Après une longue bataille, le tribunal administratif de Bordeaux a acté que les HSA doivent compter pour le calcul du taux des IMP de la coordination des APSA et a ainsi entériné la position du SNEP-FSU. Pour autant, le MEN a donné des consignes aux Rectorat pour ne pas mettre en œuvre cette décision de justice.

La coordination des APSA fait partie intégrante de notre professionnalité, ainsi les luttes pour obtenir le nombre d'IMP adéquat, doivent reprendre partout. Et ce n'est pas seulement aux collègues assurant cette mission de se battre mais bien aux équipes EPS dans leur ensemble car de ces moyens dépendent leurs conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissages de leurs élèves.

Le SNEP-FSU accompagnera les collègues dans leurs actions pour faire valoir leur droit individuellement. Ces demandes prennent en compte les 4 dernières années écoulées.

Mélanie Peltier
Collège la Mare aux Saules (Coignières)



STAGES ET CONGRÈS 2025-2026

CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX



Congrès 95
Mardi 2 décembre 2025
au collège J. Lurçat de Sarcelles

Congrès 92
Lundi 8 décembre 2025
à la Maison des syndicats de Nanterre

Congrès 78
Mardi 9 décembre 2025
à la Maison des syndicats de Trappes

Congrès 91
Mardi 9 décembre 2025
au lycée JB Corot de Savigny-sur-Orge

Ces temps d'échanges de proximité sont ouverts à tout.es, syndiqué.es ou non. Bilan et perspectives de l'activité syndicale au regard des problématiques départementales mais aussi des questions vives qui percutent notre profession.

CONGRÈS ACADEMIQUE

**Lundi 19 et mardi 20 janvier 2026
au SNEP National
76, rue des Rondeaux (Paris)**

Ces 2 journées feront suite aux congrès départementaux pour rendre compte des débats et définir les orientations portées par la délégation du SNEP-FSU Versailles au congrès national de Guidel autour de 4 grandes thématiques : les questions pédagogiques, les questions autour du sport et de la jeunesse, les questions de carrière et enfin les questions autour de l'outil syndical. Les thématiques de l'égalité ou de l'écologie traverseront évidemment ces 4 thèmes.



STAGES MUTATIONS

Mutations INTER :

- ⇒ Lundi 17 novembre 2025 à Cormeilles (titulaires)
- ⇒ Mardi 18 novembre 2025 à Trappes (titulaires)
- ⇒ Novembre 2025 en Visio (spécial stagiaires)

Mutations INTRA :

- ⇒ Jeudi 19 mars 2026 à Cormeilles (titulaires)
- ⇒ Vendredi 20 mars à Trappes (titulaires)

Retrouvez tous les stages sur le site du SNEP-FSU Versailles ou en scannant le QR code.



STAGES PEDAGOGIQUES

Une approche pédagogique et un parti pris didactique en lien avec les grands enjeux éducatifs portés par le SNEP-FSU. Les questions d'égalité de genre restent au cœur de nos préoccupations. Dans la continuité des stages et des journées de l'EPS menées depuis 4 ans, et, en perspective d'un grand temps fort national l'an prochain, les EPSiliades 2.0 !

Volley-ball



**Jeudi 27 et vendredi 28
novembre 2025
à Plaisir (78)**

Tennis de table



**Lundi 13 et mardi 14
avril 2026
à Corbeil (91)**

Hand à 4



**Lundi 3 et mardi 4
novembre 2025
à Levallois-Perret (92)**

Boxe Française



**Jeudi 13 et vendredi 14
novembre 2025
à Sarcelles (95)**

CONGÉS DE FORMATION 2025 : des étapes à ne pas rater !

Même si vous avez déjà fait une ou plusieurs demandes, soyez attentif à la sortie de la circulaire qui devrait être publiée en novembre pour des dépôts de dossier fin décembre ou en janvier.

Les demandes devraient être examinées au cours du mois de mars. Elles sont regroupées en trois groupes :

⇒ Le groupe 1 est pour les préparations aux concours de l'Education Nationale, agrégation, concours de cadres...).

⇒ Le groupe 2 est pour les demandes de formations préparant à des fonctions sur postes ou missions spécifiques.

⇒ Le groupe 3 est pour l'ensemble des collègues qui ont des projets de reconversion, l'opacité y règne encore...

Les dernières demandes devraient relever d'autres dispositifs que les congés de formation.

Pour rappel : La rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650. Il faut être titulaire et justifier de 3 ans de service public, en tant que stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2025

Un certain nombre d'entre vous ont bénéficié d'un rendez-vous de carrière cette année. Si ceux-ci se passent souvent très bien, ce sont le positionnement des items dans un premier temps puis de l'avis final du Recteur ou de la Ministre en septembre qui posent souvent problèmes.

Ils sont malheureusement souvent en décalage avec les appréciations littérales et avec la réalité de l'activité des collègues sur l'ensemble de leur service.

Vous avez pu faire des commentaires et/ou contestations sur les évaluations des chefs d'établissement et des IA-IPR EPS. Vous pouvez dans un deuxième temps contester l'avis final du Recteur.

Les années précédentes ont montré que les contestations qui vont jusqu'au bout de la procédure donnent souvent raison aux collègues. Nous rencontrons trop de collègues qui s'étonnent de leur progression ralentie, mais qui n'ont pas fait valoir leur droit.

Pour exemple, un collègue avec 11 items "excellents" qui n'a pas contesté l'avis final "très satisfaisant" et bien d'autres avec une majorité d'"excellents" et des avis finaux inférieurs. Pour les autres collègues qui n'ont pas pu être vus dans l'année, il est alors prévu une période de rattrapage après la rentrée.

N'attendez pas que le Rectorat vous oublie et ne restez pas seuls !

CALENDRIER CORPO

⇒ Septembre

Prime de première installation en région parisienne pour certaines zones uniquement : faire la demande au Recteur par le biais de l'établissement

⇒ Octobre

- Postes adaptés : envoi des dossiers
- Stages syndicaux mutation inter : envoi des demandes de stage

⇒ Novembre

- Mutation inter académique : saisie des vœux à partir du 5 Décembre :
- Congé de formation : dépôt des dossiers

⇒ Janvier

- Liste d'aptitude agrégés : constitution des dossiers sur I-prof
- Mutation inter : vérification des barèmes sur i-prof

⇒ Février

Stages syndicaux mutations intra : envoi de mandes

⇒ Mars / avril

Mut intra : saisie des vœux
Phase d'ajustement TZR : saisie des préférences
Liste d'aptitude agrégé.e.s : phase académique
Hors classe agrégé.e.s : phase académique

⇒ Mai

Mut intra : vérification des barèmes sur i-prof

⇒ Juin

- Mutation intra : résultats
- Hors classe et classe ex prof, agrégé.e.s et ce d'EPS
- Délégations fonctionnelles : groupe de travail

⇒ Juillet / août

Affectation à l'année des TZR

Pour toutes les opérations qui vous concernent, pensez à nous envoyer tous les éléments concernant votre situation par le biais des fiches syndicales (téléchargeable sur le site du Snep-Fsu), ainsi que les moyens de vous joindre, mail, adresse, tel, timbres....

MOUVEMENT INTRA 2025 : toujours pas de transparence ni de garantie d'équité

Le paritarisme, gage d'équité et de transparence

Un certain nombre de collègues nous ont contacté et ont pu voir leur barème corrigé. Lors des bilatérales sur les recours des 13 et 27 juin 2025, une affectation a été révisée et soixante, au moins, auraient dû l'être du fait des vingt postes soustraits au mouvement pour différentes raisons. D'autres erreurs viennent nécessairement s'ajouter (plusieurs centaines chaque année entre l'inter et l'intra). **Il est urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière disparu en 2019.**

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les collègues arrivants dans l'académie, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont changé de poste.

Une carte scolaire à reconstituer chaque année

Pour celles et ceux qui ne nous ont pas transmis le résultat de leur nouvelle affectation, il n'est pas encore trop tard, merci de nous l'envoyer à : corpo-versailles@snefsu.net
De même, pour les TZR nous sommes demandeurs de vos résultats, l'administration ne nous communiquant plus rien.

LES BARRES DU MOUVEMENT 2025

DEP	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Zones de remplacement
78	14 pts (56)	21 pts (29)	-	14 pts (14)
91	14 pts (36)	14 pts (59)	-	14 pts (14)
92	29 pts (29)	92 pts (41)	29	29 pts (14)
95	14 pts (14)	14 pts (14)	14	14 pts (14)

Les chiffres entre parenthèses sont les barres du mouvement 2024

Hors Classe, Classe Exceptionnelle 2025

HORS CLASSE

Chez les professeurs d'EPS, 36 Hommes et 30 Femmes soit **66 collègues sont promus** contre 56 en 2019 et 79 en 2024 : c'est la conséquence d'un ratio passé de 16,9% à 23% (22 en 2024) et du passage à un seul vivier grâce à l'action de la FSU avec de manière générale des collègues hommes qui passent plus tôt. **Chez les agrégés, 7 Hommes et 8 Femmes soit 15 collègues sont promus.**

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Chez les professeurs d'EPS, 39 collègues (dont 19 Femmes) accèdent à la Classe Exceptionnelle contre 38 l'an passé et, si le ministère n'avait pas entendu nos revendications, le chiffre aurait pu être nul. Il y a 18 ans d'écart entre le plus jeune et le plus âgé des promus, les femmes y accédant en moyenne à un âge plus avancé. **Chez les agrégé.e.s seuls deux promus en EPS** alors qu'il y en a 6 en éducation musicale et 10 en allemand. Le fait que le concours interne prenne plus de place que pour les autres matières, introduit un biais dont l'administration n'a pas tenu compte. Cette année, encore, l'absence de barème pour la Classe Exceptionnelle ne fait que contredire les intentions de transparence de l'administration. Le SNEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation à la hauteur des responsabilités exercées ! Nous sommes loin d'avoir rattrapé les 22 % de pouvoir d'achat perdu depuis 1980.



photo Damien Lecateller

Les militants du secteur mutation du SNEP-FSU Versailles

Christel Giroud, Maud Istria, Emmanuelle Perret, Estelle Silly, Gilles Mallet, Thomas Baillon et Bruno Maréchal

Des nouveaux projets de programmes EPS au Collège proposés par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP)

L'écriture de nouveaux programmes en EPS est toujours un moment important pour la profession, pour ce qu'ils impliquent sur le sens de notre travail et les pratiques pédagogiques qu'ils induiront.

Pour ces nouveaux programmes les modifications ne tiennent pas d'une révolution du sens, ni d'un changement radical de nos pratiques.

Le CSP affirme une EPS basée sur le développement des élèves et nous ne pouvons que l'en féliciter mais...

Le texte reprend les cinq compétences et les 4 champs d'apprentissages en conservant le flou que nous reprochions aux derniers programmes quant à la place des APSA et de leurs analyses dans le cadre scolaire avec une classification toujours aussi incohérente et problématique à nos yeux des « Champs d'Apprentissages » qui nient la spécificité des APSA.

Comment peut-on soutenir aux professeur.es d'EPS que « les champs d'apprentissages délimitent un contexte de pratiques physiques correspondant à une façon d'être et d'agir ». Non, le Rugby ne correspond en rien au Tennis de Table ni à la boxe dans la façon d'être et d'agir.

De plus, nous y voyons un risque important de mise de côté de la Natation (surtout lorsqu'on connaît la progression des noyades estivales de cette année et un enseignement de la natation quasi exclusif en 6^{ème}) ainsi que des sports collectifs, surtout extérieurs, relayés au second plan au profit du Badminton.

Nous savons bien au SNEP-FSU combien le ministère opte pour une EPS orientée sur la santé et moins sur les APSA afin de s'affranchir des problèmes d'installations sportives et les tests d'aptitudes physiques proposés pour cette année, aux élèves de sixième, en sont l'expression symbolique.

Les programmes sont présentés par année de scolarité mais toujours regroupés par cycle (3 et 4) ce qui rend ces derniers totalement inutiles.

Le refus de la part du CSP de proposer des situations d'évaluations (nationales) rend les attendus de fins de cycles très généraux et flous.

Nous considérons que ces programmes ne sont pas à la hauteur de l'enjeu éducatif pour un Collège ambitieux et émancipateur, qu'ils ne combattent en rien les inégalités bien trop importantes d'accès à la culture physique, sportive et artistique entre nos élèves.

Le SNEP-FSU continue de militer pour que les programmes soient plus précis dans les savoirs visés dans chaque APSA et défend la liberté de construction des moyens pour les atteindre.

Texte du CSP :



Des tests d'aptitudes physiques pour les élèves de 6^{ème}, Pour quoi faire ?

Depuis son premier mandat, Emmanuel Macron cherche, dans le domaine de l'EPS (terme qu'il ne connaît pas, parlant toujours de « sport à l'école ») à nous faire prendre des vessies pour des lanternes et les grands projets s'évaporent rapidement quand les discours eux demeurent.

Une fois encore, les tests d'aptitudes physiques ne dérogent pas à la règle. Ils devraient « valoriser la place du corps dans le système éducatif, contribuer à la santé publique et faciliter le pilotage à différents niveaux de gouvernance ». Soyons un peu sérieux ! Depuis quand, des analyses de sang soignent elles le diabète ? Alors, ce ne sont pas les 3 tests présentés qui amélioreront la santé physique de nos élèves.

Les enseignants-es d'EPS, découvriront avec ces tests, l'évaluation diagnostique qu'il-elles pratiquent depuis plus d'un quart de siècle afin d'adapter et différencier au mieux les contenus pour faire progresser le maximum d'élèves.

Nous savons très bien ce que les tests feront apparaître, une inégalité déjà déclarée par de multiples enquêtes et rapports, rangés rapidement dans un tiroir du ministère et une volonté de ne rien faire, sinon des déclarations et des effets de communication.

On cherche surtout à noyer le poisson car rien n'est envisagé sur le retour des informations envoyées par les établissements, aucune heure n'est prévue pour un soutien EPS afin d'aider les élèves dits à besoin ou fragiles et les tests seront fait bien sûr, sur le temps EPS. Ils ne répondent en rien aux enjeux et aux besoins d'EPS pour la jeunesse. La logique des tests s'inscrit au contraire dans une logique d'affaiblissement de l'EPS en la réduisant à une dimension utilitaire (santé, citoyenneté...) et accentue la perte de sens du métier pour les enseignant.es d'EPS.

Le SNEP-FSU ne voit derrière cette mise en mouvement, qu'un art politique de ne rien bouger en trouvant de faux semblants. Il y a urgence à inscrire 4 heures d'EPS pour l'ensemble des élèves afin de réellement réduire les inégalités d'accès à la culture sportive et les problèmes liés à la sédentarité de la jeunesse.

Ah, communication gouvernementale... quand tu nous tiens ! Alors pour le SNEP-FSU, les tests c'est : comme dirait l'arbitre..... à 10 mètres.

Texte Eduscol :



Corinne Perier et Gilles Malet

Bienvenue aux stagiaires !

Le SNEP-FSU souhaite une chaleureuse bienvenue à l'ensemble des professeur.es d'EPS stagiaires ! Nous espérons que votre prise de poste s'est déroulée dans les meilleures conditions et que vous êtes bien installé.es dans vos établissements respectifs.

Nous regrettons encore et toujours de ne pas avoir accès à la liste des stagiaires. Cette absence de communication empêche une prise de contact rapide et efficace, essentielle pour vous accompagner au mieux dans cette étape cruciale de votre carrière. N'attendez plus pour faire valoir vos droits : primes variées, aides sociales, demande de reclassement, etc. (Cf le livret d'accueil sur le site du SNEP-FSU Versailles) Nous avons encore cette année recensé de nombreux questionnements sur les modalités administratives des affectations et des journées de pré-rentree, qui ne sont pas suffisamment claires et peu intuitives.

Nous ne pouvons que constater avec amertume la baisse drastique des effectifs dans l'académie : les stagiaires temps plein (venant d'avoir le concours) ne sont que 33 cette année (CAPEPS interne et externe), contre plus de 60 l'année précédente, alors que plus de 45 candidat.es (32 Orsay, 10 Nanterre, 5 Evry) ont eu le concours sur l'académie. Nous pouvons nous questionner sur la répartition faite des stagiaires dans les différentes académies et du respect de leurs vœux géographiques.

Le nouveau concours, passant en fin de Licence 3 dès cet année, crée une forte inquiétude pour les futur.es stagiaires. Quels supports de cours auront-ils ? Y-aura-t-il un vivier suffisamment important de tuteurs et de tutrices formé.es et payé.es ?

C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à nous rejoindre. Le syndicat est votre allié. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, difficulté ou simplement pour échanger sur votre quotidien. Nous sommes là pour vous aider.

REJOIGNEZ-NOUS !

Pour vous syndiquer : en adhérant, vous renforcez notre capacité à défendre vos droits et ceux de toute la profession. C'est un acte de soutien essentiel.

Pour vous former : participez à nos stages de formation syndicale. C'est l'occasion de mieux comprendre certaines APSA, votre statut, vos droits et les enjeux de notre métier.

Nous sommes à votre disposition pour toute information et serions ravi.es de faire votre connaissance. N'hésitez pas à nous écrire ou à venir nous rencontrer !

Estelle Silly
Responsable du secteur Stagiaire
Stagiaires-versailles@snepfusu.net



SPORT SCOLAIRE

Des collègues mobilisé.es dans les réunions de rentrée UNSS

Après une année 2024-2025 à oublier au plus vite avec l'épisode rocambolesque du licenciement du Directeur National de l'UNSS, Olivier Girault et la nomination de Jean-Marc Serfaty (IG-EPS), nous aspirons à un changement radical de politique sportive à l'UNSS. Nous espérons le retour d'une plus grande sérénité au sein de notre fédération sportive scolaire avec un recentrage prioritaire des finances en direction de la rencontre sportive et artistique pour l'ensemble des jeunes.

Comme à chaque début de saison, les services UNSS de nos quatre départements organisent leur réunion de rentrée afin de présenter aux collègues présent.es, les nouveautés et rappeler également les incontournables du fonctionnement général de nos AS et districts en lien avec l'offre sportive et artistique de notre académie. Au côté des représentant.es des AS, le SNEP-FSU est présent dans chacune de ces réunions au cours desquelles il vient à la rencontre de la profession pour l'informer de l'actualité du sport scolaire et pour recueillir des infos sur les conditions de rentrée des équipes EPS de chaque établissement (via les enquêtes de rentrée). Le SNEP-FSU participe également aux temps de plénière puisqu'il est coadministrateur de l'UNSS. Il ne manque jamais d'intervenir pour rendre compte auprès des collègues des actions qu'il a menées en faveur du développement du sport scolaire du second degré (interventions à lire sur notre site SNEP-FSU Versailles).

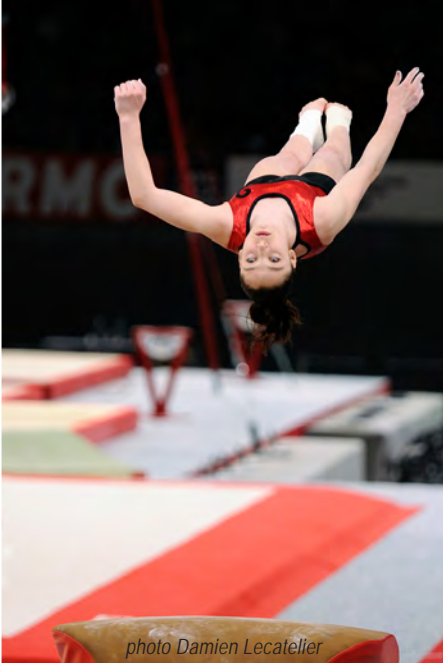
Pour faire face aux difficultés financières actuelles, le SNEP-FSU a soumis au vote le vœu suivant : « Pour un véritable héritage tant promis des JOP 2024, les participant.es à la réunion de rentrée de l'UNSS du 3 septembre 2025 demandent le doublement de la subvention annuelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'UNSS, la portant ainsi à 8 M€ » (Vœu voté à l'unanimité dans les plénières où il a été présenté).

Le SNEP-FSU portera cette revendication dans toutes les instances où il siègera durant l'année. Il tiendra la profession informée sur les évolutions budgétaires et réglementaire que nous espérons favorables à la santé financière de nos AS et au rayonnement de l'UNSS.

Eric Olivero
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)



Budget des lycées 2026



Le CIEN du 16 septembre 2025 a rendu un avis défavorable sur la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) 2026. Malgré ce signal, la Région Île-de-France ignore toujours les besoins portés par le SNEP et la FSU.

Malgré nos demandes, les crédits pédagogiques restent globalisés à 29 € / élève. Par conséquent, charge est laissée aux équipes de veiller à ce que les demandes en EPS soient prises en compte. Cela engendre une mise en concurrence entre les différentes disciplines. Concernant l'accès aux équipements sportifs, la dotation de location des installations sportives n'a pas évolué depuis 2013 : encore à 8 € / élève cette année.

Pour le SNEP-FSU, les besoins doivent être réellement réévalués pour permettre un enseignement de qualité et en toute sécurité. Le SNEP-FSU demande :

- Un fléchage des crédits pédagogiques EPS.
- Des crédits transport pour se rendre sur les équipements sportifs.
- La prise en compte des sections sportives, de l'option EPS et de la spécialité EPPCS.
- Le rétablissement d'une subvention au sport scolaire à la hauteur de ses besoins.

Consultez les documents budgétaires de votre lycée sur le site du SNEP-FSU Versailles (rubrique équipements).

Dans vos établissements, interrogez votre gestionnaire et votre proviseur-e sur la dotation « installations sportives », et si besoin, demandez une rallonge au Conseil Régional lors des CA.

Région Ile de France : 5,2 M€ aux lycées privés

Cette année encore, la Région Île-de-France finance des projets de rénovation, d'extension ou de sécurisation dans des lycées privés, sans exiger aucune contrepartie.

Pour l'EPS, ces établissements bénéficieront de travaux importants : isolation et rénovation de gymnases, réfection d'une piste d'athlétisme, création d'un mur d'escalade... Des investissements qui valorisent le patrimoine immobilier et enrichissent les associations privées catholiques propriétaires de ces établissements.

Au total, les 5,2 M€ de fonds publics accordés permettent de réduire les frais d'inscription de lycées privés accueillant un public déjà très favorisé.



Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)





LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE

78 - Yvelines



Pascal Sirejol
Collège B. Pascal (Plaisir)
Co-secrétaire dép.



Estelle Silly
Lycée Jules Verne (Sartrouville)
Co-secrétaire dép.

91 - Essonne



Eric Olivero
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)
Co secrétaire dép.



Corinne Perier
Lycée R. Doisneau (Corbeil-Essonnes)
Co-secrétaire dép.

92 - Hauts de Seine



Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)
Co secrétaire dép.



Patricia Marché
Collège M. Leclerc (Puteaux)
Co-secrétaire dép.

95 - Val d'oise



Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)
Co secrétaire dép.



Basile Laumaille
Collège G. Péri (Bezons)
Co secrétaire dép.





Syndicalisation 2025-2026

Je renvoie ma fiche de syndicalisation en utilisant l'enveloppe T

Identité	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez si nécessaire)		
	Téléphone fixe			TZR	Stagiaire sur 1 ^{er} poste.	Temps partiel : %
	Téléphone portable			Disponibilité	Congès (parental...)	
			Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/SHEA1	6/SHEA2	7/SHEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé d'Enseignement		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé d'Enseignement Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA1	6/4HEA2	7	8	9	10	11
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon	1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
CDI : Indice.	Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9	219 €					
	Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7	183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10	228 €					
	Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8	192 €							
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la qualité de service.											
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Maitre auxiliaire (MA)				164 €	Abonnement Bulletin				
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €	Contractuel-le (CDD)				44 €	Non syndiquables 60 €				
Congé parental - disponibilité	46 €	Etudiant-e contractuel-le alternant-e				20 €	Institutions/Associations 60 €				
Stagiaire en report de stage	20 €	Congé de formation				102 €	Etudiant-es STAPS 20 €				
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.											
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €					
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €					
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11	197 €					
			Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>		

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)